

## Directive AIFMD : vers une véritable gestion des risques dans le *private equity*



**Mondher Cherif**

Université de Reims, Regards  
Certified *private equity* Professional (USA),  
Associate Risk Manager (ARM, USA),  
mondherc@gmail.com



**Christophe Girardet**

Associate Risk Manager (ARM, USA)  
Chief Actuary  
Christophe.girardet@risk2reputation.com

*Le private equity (capital investissement) est une classe d 'actifs alternatifs au même titre que les hedge funds, le real estate ou encore la finance islamique. Avec la crise sévère qui sévit, les autorités de contrôle réagissent et s'organisent à l'échelle européenne. Ainsi, entrée en vigueur en France le 22 juillet 2013, la directive AIFMD (Alternative Investment Fund Manager Directive) impose aux fonds d'investissement de mettre en place une véritable fonction de Risk-Manager. Alors qu'elle est vécue par ceux qui y sont soumis comme une nouvelle contrainte réglementaire, lourde, onéreuse et des plus complexes, nous montrerons que mise en œuvre dans une approche globale et intégrée, elle confortera la stratégie de l'organisation et la confiance que les parties prenantes accordent à cette dernière. Notre travail s'inscrit dans le cadre de la norme ISO 31000. Après avoir exposé les grands principes de la gestion des risques, nous proposerons une illustration dans le cas des LP (investisseurs institutionnels) et celui des GP (sociétés de gestion, gestionnaires de fonds). Nous introduisons la réputation comme outil permettant de challenger les cartographies en les complétant par une vision externe et en détectant des éventuels signaux faibles précurseurs de risques.*

Mots clés : *private equity*, risk management, cartographie, triangle GRC, réputation, ISO 31000

### Introduction

C'est un fait, chaque crise pousse les autorités et le législateur à tirer des enseignements et à renforcer la réglementation en imposant de nouvelles règles sensées éviter sa répétition. La dernière crise financière a en effet mis en évidence les faiblesses du système financier et le retard accumulé dans le domaine vis à vis des autres acteurs du secteur de l'investissement. Malgré les réglementations en place, qui constituent bien souvent un empilement peu